

base applicables aux futurs pourparlers sur le Moyen-Orient en vertu des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité; qu'elles portaient sur le futur statut des territoires occupés ou qu'elles exprimaient un jugement défavorable à Israël.

Le conflit de Chypre est tout aussi insoluble que celui du Moyen-Orient, mais il a moins fait parler de lui aux Nations Unies, du moins jusqu'à une date récente, à cause de son caractère interne. Pour des raisons évidentes, les Etats hésitent à faire intervenir l'ONU dans des conflits de ce genre. Mais l'invasion de Chypre par la Turquie en 1974 a modifié la situation et amené l'Assemblée à adopter, depuis, des résolutions qui demandent le retrait des forces armées étrangères et le retour volontaire des réfugiés dans leurs foyers. Les pourparlers entamés sous les auspices de l'ONU entre les communautés grecque et turque n'ont, par ailleurs, donné aucun résultat.

En résumé, les principales fonctions de l'Organisation en matière de paix et de sécurité sont de fournir un cadre politique à l'examen des menaces à la paix et d'exercer sur les parties aux litiges toutes les pressions possibles pour les amener à régler pacifiquement leurs différends, d'autoriser, diriger et financer des opérations de maintien de la paix lorsque c'est nécessaire, sous réserve de l'approbation du Conseil de sécurité et des parties aux litiges, et d'offrir ses bons offices en la personne du Secrétaire général afin de rapprocher les parties et de mettre à leur disposition les instruments de négociation dont elles ont besoin si elles sont disposées à se rencontrer. Les Nations Unies s'occupent aussi de secourir les réfugiés et les personnes déplacées dans les secteurs de conflit, contribuant ainsi à assurer un minimum vital à des gens qui, autrement, pourraient devenir les acteurs ou les victimes de nouvelles querelles et de nouvelles rivalités.

Le Canada participe depuis longtemps aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, et sa contribution actuelle d'environ 1 500 militaires est la plus importante de tous les pays. Il fournit environ 860 soldats à la FUNU, 500 à l'UNFICYP, 160 à la FNUOD, plus 20 observateurs à l'ONUST et 9 à l'UNMOGIP. L'engagement permanent du gouvernement à maintenir la paix a été confirmé par la décision (annoncée en novembre 1975 dans le cadre de la Révision de la structure de la Défense) d'affecter, dans les années à venir, jusqu'à 2 000 membres des Forces armées canadiennes au maintien de la paix, décision selon laquelle l'une des principales fonctions permanentes des Forces armées consisterait à participer aux activités de l'ONU dans ce domaine. Il est vrai que depuis 1964, date à laquelle l'ONU a envoyé une Force à Chypre, les seules opérations nouvelles ont été celles du Moyen-Orient, mais dans un monde où les écarts socio-économiques et les querelles ethniques et culturelles engendrent des tensions croissantes, les services d'observation et de médiation d'un tiers ne sont pas à dédaigner. Le principal problème dans chaque cas est de savoir qui, de l'ONU ou d'un autre organisme (les organisations régionales par exemple), est le plus apte à s'acquitter de cette tâche.